

Isolant en fibre de verre Formaldehyde-Free™

Version 2.0

Date de révision 03/27/2025

Date d'impression 03/27/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : Basement Wall, Castlegard, Cavity-SHIELD™, ComfortTherm®, Condensation Control Blanket, Foil-Faced Batts and Rolls, FSK-25 Faced Batts, Kraft-Faced Batts and Rolls, Manufactured Housing, MICRO-PAK®, Microlite® "L", Pan-Insul®, Panel Deck FSK-25 and PSK Faced Batts, PEBS Blanket™, Pre-Engineered Wood Framing Batts and Rolls, Sound-SHIELD®, UMBI®, Unfaced Batts and Rolls

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville
Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80217-5108
Téléphone : +1-303-978-2000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.
Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2
Téléphone : +1-303-978-2000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : isolation thermique et/ou acoustique
Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec le règlement OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et le Règlement sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Article

Composants dangereux

Non dangereux selon le règlement OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et le Règlement sur les produits dangereux, lorsqu'il est utilisé comme prévu.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Isolant en fibre de verre Formaldehyde-Free™

Version 2.0

Date de révision 03/27/2025

Date d'impression 03/27/2025

Conseils généraux	:	Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas d'inhalation	:	Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	:	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas de contact oculaire, retirez les lentilles et rincez immédiatement et abondamment avec de l'eau, aussi sous les paupières, pendant 15 minutes au moins. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau pour enlever la poussière ou de fibres et de boire beaucoup d'eau pour aider à réduire.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Abrasion mécanique temporaire (démangeaison) de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire lors de l'exposition à des fibres ou de la poussière lors de la manipulation de ce produit et ne peut pas se produire sans contact direct. Les effets de l'abrasion devraient disparaître après arrêt de l'exposition.
Protection pour les secouristes	:	Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Avis aux médecins	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Dioxyde de carbone (CO2) Mousse Poudre sèche Eau
Moyens d'extinction inadéquats	:	aucune
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Lorsque soumis à des températures élevées, p. ex. durant un incendie d'entrepôt, ce produit pourrait libérer des produits de décomposition comme le dioxyde de carbone en raison de la faible teneur en composés organiques.
Produits de combustion dangereux	:	oxydes de carbone oxydes d'azote Hydrocarbures
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Éviter la formation de poussière.
---	---	-----------------------------------

Isolant en fibre de verre Formaldehyde-Free™

Version 2.0

Date de révision 03/27/2025

Date d'impression 03/27/2025

Précautions pour la : Ne pas rejeter dans l'environnement.
protection de l'environnement

Méthodes et matières pour le : Nettoyer rapidement avec une pelle ou un aspirateur.
confinement et le nettoyage Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait
manipulation sans danger l'application.
Minimiser la formation et l'accumulation de poussières.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas mettre dans les yeux, dans la bouche ou sur la peau.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec.

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

D'autres informations sur la : Stable à température et pression ambiantes normales.
stabilité du stockage

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Fibres vitreuses synthétiques, fibres de verre	Non attribuée	TWA	1 fibres/cm3	ACGIH
Poussière inerte ou nuisible, Particules non réglementées par ailleurs (PNOR)	Non attribuée	PEL (Poussière totale)	15 mg/m3	OSHA
		PEL (Fraction respirable)	5 mg/m3	OSHA
Poussière de verre fibreux	Non attribuée	TWA	3 fibres/cm3	NIOSH REL
		TWA (total)	5 mg/m ³	NIOSH REL

En tant que membre de la "North American Insulation Manufacturers Association (NAIMA)", Johns Manville souscrit au Programme Product Stewardship de la NAIMA (NPSP). Dans le cadre du NPSP, Johns Manville recommande que les expositions soient limitées à la limite d'exposition admissible volontaire NAIMA-OSHA (vPEL) de 1 f/cc TWA. Le NPSP comprend également des recommandations de pratiques de travail et de protection respiratoire pour les expositions supérieures à la vPEL. Pour plus d'informations, voir NAIMA's référence Santé et Sécurité sur le site internet <http://insulationinstitute.org/tools-resources/resource-library/health-safety/> ou vous trouvez aussi la brochure de poche sur le "Product Stewardship Program" (N052) et d'autres fiches descriptives.

Mesures d'ordre : Utiliser un système d'aération local et/ou général.
technique

Isolant en fibre de verre Formaldehyde-Free™

Version 2.0

Date de révision 03/27/2025

Date d'impression 03/27/2025

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.
Filtre de type	:	Type protégeant des particules
Protection des mains	:	
Matériau	:	Gants de protection
Remarques	:	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	:	Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon. Changer de vêtements de travail à chaque quart de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Mesures d'hygiène	:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	solide
Couleur	:	blanc, blanc cassé
Odeur	:	légère
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Sans objet
Point de fusion/congélation	:	Sans objet
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Sans objet
Point d'éclair	:	Sans objet
Taux d'évaporation	:	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Sans objet
Limite d'explosivité, inférieure	:	Sans objet
Pression de vapeur	:	Sans objet
Densité de vapeur relative	:	Sans objet

Isolant en fibre de verre Formaldehyde-Free™

Version 2.0

Date de révision 03/27/2025

Date d'impression 03/27/2025

Densité relative	: Donnée non disponible
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Sans objet
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Sans objet
Viscosité, cinématique	: Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage.
Conditions à éviter	: Inconnu.
Produits incompatibles	: acide fluorhydrique
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

IARC	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).
ACGIH	Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0.1 % n'est identifié comme cancérogène ou potentiellement cancérogène par l'ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).
OSHA	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).
NTP	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

Autres informations**Produit:**

Isolant en fibre de verre Formaldehyde-Free™

Version 2.0

Date de révision 03/27/2025

Date d'impression 03/27/2025

Remarques: Abrasion mécanique temporaire (démangeaison) de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire lors de l'exposition à des fibres ou de la poussière lors de la manipulation de ce produit et ne peut pas se produire sans contact direct. Les effets de l'abrasion devraient disparaître après arrêt de l'exposition.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Vu les propriétés de ce produit, aucun danger écologique est prévisible.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Non pertinent

Isolant en fibre de verre Formaldehyde-Free™

Version 2.0

Date de révision 03/27/2025

Date d'impression 03/27/2025

Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Non pertinent

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Pas de risque selon SARA

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne nécessite pas d'avertissement en vertu de la loi californienne „Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65)“.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

: Ces produits étant considérés comme des articles selon la plupart des règlements internationaux de produits chimiques, il n'est pas nécessaire de les répertorier ou de répertorier leurs ingrédients dans les inventaires nationaux.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 03/27/2025

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
NIOSH REL : USA. NIOSH Recommended Exposure Limits
OSHA : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-3 Mineral Dusts
ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
NIOSH REL / TWA : Time-weighted average concentration for up to a 10-hour workday during a 40-hour workweek

Isolant en fibre de verre Formaldehyde-Free™

Version 2.0

Date de révision 03/27/2025

Date d'impression 03/27/2025

OSHA / PEL : Limite d'exposition admissible

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, compensation, et loi sur la responsabilité; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DOT - Ministère du transport; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; EHS - Substance extrêmement dangereuse; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; HMIS - Système d'identification de matériaux dangereux; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MSHA - Administration de la sécurité et la santé minière; n.o.s. - Sans autres précisions; NFPA - Association nationale de la protection contre les incendies; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; RCRA - Loi sur la préservation des ressources et la récupération; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SARA - Loi portant sur la modification et la réautorisation; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.